



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 19 juin 2018

### Lutte contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'UE: la gouvernance s'est améliorée, mais la coopération doit être davantage ciblée, selon la Cour des comptes européenne

L'action menée par l'Union dans les pays partenaires pour contrer les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) provenant de l'extérieur de l'UE a permis d'améliorer les capacités et la coopération aux niveaux national et régional, mais la priorité à accorder aux activités en fonction du risque reste à définir, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les financements doivent être concentrés sur les régions présentant un intérêt pour la sécurité et une approche adéquate de la gestion des risques doit être développée.

L'initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE vise à atténuer les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires provenant de l'extérieur de l'UE. Sa finalité première est d'encourager la coopération entre les pays partenaires et au sein de ceux-ci. Dotée d'un budget de 130 millions d'euros pour la période 2014-2020, cette Initiative est le plus grand programme de sécurité civile extérieure de l'UE.

Les auditeurs ont examiné les suites données à un rapport spécial de 2014 qui traitait de la mise en place de l'Initiative. Ils ont conclu que l'Initiative avait contribué à atténuer les menaces, mais que sa crédibilité et sa viabilité dépendaient de sa capacité d'adaptation et de résolution des principales difficultés.

*«Des événements tels que l'utilisation de gaz sarin et de gaz de chlore en Iraq et en Syrie, l'épidémie du virus Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest et la fusion des cœurs des réacteurs nucléaires à Fukushima sont autant de durs rappels des dangers que représentent les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires», a déclaré M<sup>me</sup> Bettina Jakobsen, Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.* *«Aucune approche adéquate de la*

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*gestion des risques n'a encore été définie dans le cadre de l'Initiative. Beaucoup a été fait pour augmenter le nombre de pays partenaires, au lieu de concentrer les efforts et les financements sur les pays présentant le plus grand intérêt pour la sécurité de l'UE.»*

Les auditeurs reconnaissent que l'Initiative a permis de promouvoir une culture de la sécurité et de la coopération. Des équipes nationales ont été constituées dans la majorité des pays partenaires afin d'assurer la coopération entre les différents organismes concernés. La coopération régionale que l'Initiative vise à favoriser est engagée, estiment les auditeurs, mais l'interaction entre les pays partenaires reste insuffisante, ceux-ci souhaitant d'abord répondre à leurs propres besoins.

La Commission fournit aux pays partenaires des outils et une méthode pour les aider à évaluer leurs propres besoins et à élaborer des plans d'action nationaux pour atténuer les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Les orientations données en ce qui concerne la détermination et la hiérarchisation des risques ne sont toutefois pas suffisantes.

Depuis 2014, la participation des délégations de l'UE s'est améliorée. Néanmoins, elles ne se sont pas montrées suffisamment actives pour promouvoir l'Initiative et pour renforcer la mobilisation sur le plan politique, estiment les auditeurs. L'absence d'objectifs clairs, d'indicateurs pertinents et de données collectées sur le terrain a empêché d'évaluer correctement l'effet et l'impact des projets et de l'Initiative dans son ensemble.

Les auditeurs recommandent à la Commission et au SEAE:

- de définir la priorité à accorder aux activités de l'Initiative sur la base d'une évaluation du risque systémique;
- de renforcer la dimension régionale de l'Initiative;
- de renforcer davantage le rôle joué par les délégations de l'UE dans le cadre de l'Initiative;
- de rechercher les synergies potentielles et de déterminer quelles sont les autres sources de financement disponibles;
- de renforcer l'obligation de rendre compte et la visibilité des activités et des résultats en améliorant le suivi et l'évaluation;
- de remanier le portail web pour en faciliter l'accès.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne des avantages apportés par nos travaux aux citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 14/2018 intitulé «Centres d'excellence de l'UE dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire: des progrès sont encore nécessaires» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).